



HAL
open science

Le comte et les rois : Montréal-de-Sos en 1272

Florence Guillot

► **To cite this version:**

Florence Guillot. Le comte et les rois : Montréal-de-Sos en 1272. Le château à la Une!, Sep 2008, Périgueux, France. pp.27-44. hal-00584715

HAL Id: hal-00584715

<https://hal.science/hal-00584715>

Submitted on 9 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Le comte et les rois : le *castrum* de Montréal-de-Sos en 1272

Florence Guillot¹

Castellanus de Tarascono domini Regis Francorum in vallem de Sos intravisset ad recipienda juramenta fidelitatis a gentibus pro dominio Rege [...] R. Batailla, castellanus Montisregalis de Sos, more hostili dictum cepit servientem et adhuc captum retinet, et requisitus quod redderet dixit quod non faceret, sed adhuc plures caperet ad totum posse suum [...] predictum castellanum de Tarascono et servientes domini Regis, qui erant cum ipso, fecit expugnari ex stabilita Montisregali et persequi plusquam per unam leucam, expugnando cum lapidibus et carrelis².

Sur sa portion amont, au cœur du versant nord des Pyrénées, la vallée de l'Ariège forme un réseau en forme d'arbre. Dans ce secteur, un de ses affluents majeurs, le Vicdessos, parcourt le fond d'une vallée glaciaire aux versants raides et austères dominés par des crêtes élevées, souvent au-delà de 2000 m.

A mi-parcours dans cette vallée, un petit bassin de quelques km² créé à la faveur de multiples confluences concentre la majorité de l'habitat sur ses flancs et à sa base.

L'éperon de Montréal-de-Sos domine ce bassin de 200 à 250 m de haut (fig. 1).



Figure 1 : Le château de Montréal-de-Sos, éperon calcaire au-dessus du bassin d'Auzat-Vicdessos.

¹ flo@explos.fr ; Mairie d'Auzat (09) – Membre associée C.N.R.S. 5608 Traces-Terrae.

² Devic et Vaissette 1874, VIII, acte 7-I, col. 102-3.

C'est une éminence calcaire aux flancs redressés, dont le sommet se compose de terrasses successives plus ou moins planes et entourées de falaises bien verticales.

Cet îlot rocheux est le témoin de l'ancienne couverture sédimentaire plissée et portée en altitude par l'orogénèse pyrénéenne et finalement érodée par les appareils glaciaires du quaternaire, donc parsemé de blocs erratiques granitiques et gneissiques. L'isolement de l'éperon et la raideur de ses flancs sont dus à son encadrement par trois langues de glaces qui ont raboté les calcaires marmorisés et individualisé la portion la plus dure d'entre eux.

Ce site est l'objet de recherches archéologiques, sondages et fouilles programmées, depuis l'année 2001³. Il avait été au préalable bien étudié dans son contexte documentaire.

Si la confluence de la vallée du Vicdessos avec celle de l'Ariège est connue dans la documentation depuis le IXe siècle⁴, la haute vallée du Vicdessos n'est pas décrite avant la fin du XIe siècle, à la faveur de la Réforme Grégorienne. La "vallée de Sos", telle qu'elle est dénommée tout au long du Moyen Âge, compte alors quatre églises.

Malgré le caractère tardif de la documentation écrite, le peuplement et ses tendances ont été bien appréhendés par les recherches des géographes et palynologues⁵ décrivant une montée en puissance progressive d'un monde sylvo-agro-pastoral dont l'activité se densifie dès le VIIIe siècle de notre ère. En outre, le processus de mise en place des habitats groupés est discernable par études comparatives avec d'autres zones toutes proches et documentées plus tôt⁶. La majorité des habitats groupés sont des villages "casaliers" ou "villages à maisons", mis en place à la fin du haut Moyen Âge. Au Moyen Âge central, cet espace est déjà largement mis en valeur, c'est un monde plein et le semis villageois est quasiment identique à ce qu'il est aujourd'hui.

La raison d'être du *castrum* de Montréal-de-Sos est liée à la montée en puissance du pouvoir comtal dans la haute vallée du Vicdessos⁷.

La mise en place du comté de Foix au XIe siècle s'intègre dans un processus de territorialisation par partage du grand comté de Carcassonne. L'histoire du comté se poursuit ensuite par expansion de la force des droits comtaux sur les seigneuries locales jusqu'au XIIIe siècle.

En vallée de Sos, les grandes familles seigneuriales présentes à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe siècle font parties d'un groupe nobiliaire d'origine franque lié à la famille vicomtale de Toulouse, puis aux comtes de Carcassonne⁸. Les droits des comtes de Foix y sont tenus jusqu'au cœur du XIIe siècle. En 1163, un fief de reprise, accorde au comte de Foix l'autorité suzeraine sur un *castrum* de la vallée dominant l'habitat le plus important⁹. C'est le signe de l'expansion réelle des droits comtaux et cinquante ans après, en 1213, on

³ Un article récent fait le bilan des recherches menées : Guillot 2008a – à paraître.

⁴ Devic et Vaissette 1872, II, col. 355, acte 174.

⁵ Galop 1996.

⁶ Guillot 2001 et Guillot 1998.

⁷ Guillot 2006, p. 270.

⁸ Guillot 2008b – à paraître.

⁹ Archives Nationales, J. 879 ; 20. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 167, f°248v-249v.

rencontre la première mention documentaire du *castrum* de Montréal-de-Sos¹⁰. La forteresse comtale fut donc construite entre 1163 et 1213. L'archéologie l'a confirmé¹¹. Sa construction provoqua d'ailleurs la disparition d'ouvrages antérieurs, ceux de Vicdessos et d'Auzat. Ces ouvrages étaient proches des villages, Montréal-de-Sos en est éloigné : c'est une stratégie comtale délibérée, dans le cadre de l'isolement d'un réseau de fortifications du monde civil, glacis dont nous entrevoyons la mise en place au cours du XIIe siècle et qui sert la politique comtale au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge¹². Montréal-de-Sos est donc une " caserne " comtale jusqu'à son désarmement au début du XVe siècle.

L'archéologie a montré le style ostentatoire du bâti, sa puissance symbolique. L'ouvrage est construit sur un long sommet bien individualisé et dominant (fig. 2). Son donjon carré et très massif n'en est pas moins bâti sur un tertre artificiel érigé à grand renfort de varves allochtones et de moellons de granite et de gneiss prélevés sur les blocs erratiques du sommet. Un mur d'enceinte suit précautionneusement la falaise en ceinturant le sommet, même dans le cas où la falaise est suffisamment haute pour être protectrice. La forteresse est bâtie pour être visible de loin et elle l'était.



Figure 2

¹⁰ Catel 1633, p. 276.

¹¹ Tout en montrant qu'une utilisation antérieure du site avait eu lieu, mais dans un contexte totalement différent, *a priori*, sans occupation. Il pourrait s'agir d'un ancien lieu de culte.

¹² Guillot 1998, I, p. 320 et suiv.

L'archéologie a mis en évidence trois étapes constructives dont seule la dernière est relativement bien connue mais masque les précédentes car elle a conduit à de massives reprises. Un premier ouvrage comtal fut construit à la fin du XIIe siècle et son principal caractère réside dans sa puissance et par le fait que la grosse tour est bâtie sur ce tertre artificiel. La tour décentrée indique une défense savante, réfléchie, adaptée au milieu naturel. Les aménagements de la roche sont énormes, l'investissement comtal est très important. Peu après, dès le début du XIIIe siècle, un grand mur d'enceinte interne, probablement haut, souligne la partition (naturelle ?) du sommet en deux espaces : un tiers est dédié au *caput castris* et les deux autres tiers – en position légèrement inférieure – semblent devoir être attribués à de l'habitat. Le site paraît ensuite avoir été occupé sans grandes modifications jusqu'au milieu du XIVe siècle. Alors qu'il disparaît de la documentation écrite, le cœur du château est complètement réaménagé. Il acquiert une nouvelle importance à la faveur d'une augmentation notable de la fiscalité comtale sur la vallée grâce à la mise en place de prélèvements nouveaux sur une activité démultipliée depuis le tournant des XIIIe-XIVe siècles : l'extraction et le traitement du minerai de fer de la mine du Rancié¹³. La grosse tour semble avoir été rebâtie en élévation, ses abords extérieurs ont été tous aplanis pour créer de nouveaux espaces bâtis accolés ; le tout est couvert de toitures en lauzes et ardoises et une résidence aristocratique – dont le gros œuvre est en pierre – est édiflée au devant du *caput castris* et de son enceinte. Le tout forme un dense quartier bâti accroché à la tour maîtresse (fig. 3). La fortification est ensuite densément occupée jusqu'à sa destruction par arasement au début du XVe siècle ou à l'extrême fin du XIVe siècle.



Figure 3 : le *caput castris*

¹³ Gisement tout proche de Montréal-de-Sos. Verna-Navarre 1994.

Hormis la question de la chronologie du premier ouvrage et de ses fonctions, l'archéologie révèle des informations relativement divergentes des conclusions que permettait l'étude isolée des quelques vingt-deux actes mentionnant l'ouvrage ou ses châtelains puisque l'occupation finale majeure de la seconde moitié du XIVe siècle et l'arasement ne sont absolument pas documentés, mais aussi parce que c'est au moment où la documentation écrite est la plus dense, à la fin du XIIIe siècle, que l'archéologie est la moins prolifique et vice-versa. Les éléments matériels récoltés se rattachant à la seconde moitié du XIIIe siècle sont finalement assez rares (ou peu conservés ?) comparativement à ceux qui sont issus des autres époques de l'occupation comtale. Mais en outre, entre le début du XIIIe siècle et le milieu du XIVe siècle, le bâti de l'ouvrage (en tout cas celui du *caput castris*) ne semble pas avoir été modifié.

Bref, la documentation démontre de l'importance de ce site dans la géopolitique comtale à un moment où l'archéologie est loin d'apporter le même éclairage. Et c'est à ce moment là, que l'événement qui est le sujet de cet article prend place.

La forteresse est mentionnée à une dizaine de reprises dans les actes dans le contexte de l'événementiel politique comtal des années 1272-1297. Le cadre politique est celui d'une crise liée à la fixation de la limite des zones d'influences entre royaume d'Aragon et royaume de France suite au traité de Corbeil (1258).

À cette occasion, Montréal-de-Sos est le site d'un événement haut en couleur, véritable incident diplomatique entre les deux puissances royales.

Dans le cadre de l'expansion de la suzeraineté royale, le comte de Foix fut soumis à l'hommage envers Louis IX en 1263 pour le nord du comté de Foix. Cette portion nord des domaines de Foix était peut-être en partie sous emprise toulousaine depuis longtemps. On suppose au moins des empiètements et on connaît de sérieuses revendications raimondines. Certains *castra* étaient ambitionnés par le comte de Toulouse au début du XIIIe siècle et nombre de seigneurs prêtaient un double hommage car leurs possessions étaient dispersées sous l'autorité des deux comtes. Ces données expliquent la facilité avec laquelle l'hommage du comte de Foix fut rendu envers le roi de France, d'autant que le comte de Toulouse était alors le frère du roi¹⁴.

La situation de la portion sud, hautes vallées de l'Ariège et du Vicdessos, restait plus ambiguë car aucun droit toulousain n'y avait été relevé depuis la création du comté de Foix. Anciennement, cet espace faisait bien partie du grand *pagus* carolingien de Toulouse. La conquête du comte de Carcassonne sur le toulousain à la fin du Xe siècle avait certes permis que les droits publics du secteur pyrénéen échoient à la famille carcassonnaise, mais il n'en reste pas moins que dans les actes de la documentation écrite, la haute vallée de l'Ariège fut toujours située en toulousain tout au long du XIe siècle et ce tant que le comté de Foix fut un

¹⁴ La question des rapports entre le comté de Foix et celui de Toulouse a souvent occupé les érudits locaux.

Il n'y a jamais sujétion de l'un ou de l'autre. Les revendications des comtes de Toulouse semblent se renforcer au XIIIe siècle. On connaît par exemple un hommage pour la ville de Saverdun non signé par le comte de Foix (uniquement présenté ?) (1229, Bibliothèque Nationale, copie Doat, 169, f°299r - 300r ; Devic-Vaissette, 1874, VIII, acte 286-II, col 924 ; Analyse, col. 1956) ou des textes du comte de Toulouse s'attribuant la suzeraineté de tel ou tel ouvrage. Mais l'on ne conserve aucun hommage ni aucune mention d'hommage par le comte de Foix. Seul le Pays d'Olmes pourrait avoir été détenu réellement -et en partie- sous hommage au comte de Toulouse, mais depuis la croisade, il ne dépendait plus du domaine comtal fuxéen car il a été attribué à un proche du chef de la croisade (voir 1167 : Bibliothèque Nationale, copie Doat, 167, f°299 et f°302 ; Devic et Vaissette 1874, VIII, acte 5, col. 275 et l'avis de Gérard Pradalié 1994, sur le *castrum* de Montségur).

espace mal déterminé et un pouvoir public nouveau mal défini. Au XII^e siècle, cessèrent les mentions au *pagus* de Toulouse et la situation de référence des biens de la haute vallée de l'Ariège fut dorénavant celle du comté de Foix. Les comtes de Foix ne prêtaient aucun hommage à quiconque pour leurs droits dans ce secteur.

Avec la progression de l'autorité royale française au XIII^e siècle sur le Sud-Ouest, le statut des comtes de Foix " autonomes " devint de plus en plus délicat à tenir. Le roi de France et Guilhem de Roquefeuil, représentant le roi d'Aragon, s'accordèrent à Corbeil en 1258 : le Languedoc revint au roi de France tandis que la Catalogne échut au roi d'Aragon. Dans le traité d'origine, le comté de Foix était mentionné et positionné dans la mouvance française mais, à la demande du roi d'Aragon, toute référence à cette seigneurie fut enlevée lors de la ratification du traité le 16 juillet 1258. Cette hésitation montre la situation encore équivoque de la seigneurie fuxéenne. Le simple fait qu'elle fasse partie de l'ancien comté carolingien de Toulouse et qu'il soit issu d'une seigneurie carcassonnaise donc languedocienne, le place théoriquement dans le giron français, mais les possessions catalanes des comtes de Foix¹⁵ sont très étendues et en extension. Le comte de Foix prête donc aussi l'hommage à l'Aragon. Cette seigneurie, par le biais de la personne du comte, est finalement assise sur les deux versants, en Toulousain et en Catalogne aragonaise. Le comté de Foix fait office de seigneurie tampon entre les deux entités nationales.

Les zélés officiers du roi de France¹⁶ menèrent une politique d'accroissement faisant feu de tout bois. Ils s'opposèrent – dès les années 1240 – aux comtes de Foix et une course au peuplement bastidaire eut lieu sur la bordure nord du comté.

Puis, l'idée que la portion nord du comté devait être détenue sous hommage du roi de France fut la suite logique du traité de Corbeil. L'aisance – semble-t-il – avec laquelle le comte de Foix se plia à ce premier serment s'explique peut-être aussi parce que le roi de France semblait s'arranger de l'autonomie de la portion sud du comté en 1263. On peut aussi suggérer que cet hommage au roi de France a pu paraître un contrepoids intéressant à ceux qui étaient prêtés au roi d'Aragon par les comtes de Foix, notamment pour le Donezan. Finalement, l'hommage du comte au roi de France fut aussi une stratégie pour trouver de l'aide face au comte de Toulouse et aux empiétements de son administration¹⁷.

Au sud, le contexte était différent. Les comtes de Foix se pensaient autonomes et c'est pourquoi ils centraient leur système défensif sur cette zone qui devint un lieu de surinvestissement militaire et castral.

Le déclencheur de l'intervention française semble avoir été la mort du comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers à la fin de l'année 1271 : le toulousain fut rattaché au domaine royal direct puisqu'Alphonse de Poitiers était l'oncle du roi et mourrait sans héritier.

Le jeune comte de Foix, Rotger Bernat commit alors une erreur politique qui servit d'argument à l'intervention française.

Marié à une héritière du Béarn, il porta son intérêt sur les affaires à l'ouest de la chaîne pyrénéenne. Il s'opposa aux droits du roi de France pour un château à Mansepuy¹⁸. Aidé

¹⁵ Notamment la vicomté de Castelbon, le Donezan et à partir des années 1278, la moitié des droits sur l'Andorre.

¹⁶ Ou ceux d'Alphonse de Poitiers, frère du roi et comte de Toulouse à partir de 1249.

¹⁷ Voir par exemple en 1261 : Bibliothèque Nationale, copie Doat, 171, f°324 et 85 f°95.

¹⁸ Commune de Mauvezin, Gers.

d'Arnaut Bernart d'Armagnac, son beau-frère, il mit le siège devant ce château pour en obtenir l'hommage du seigneur Géraud de Cazaubon. Géraud de Cazaubon avait auparavant remis son château et sa seigneurie à Philippe III.

Quand Arnaut Bernart d'Armagnac et le comte de Foix mirent à sac la fortification, ils furent convoqués à comparaître à la cour du roi de France à Toulouse, où se trouvait justement le roi pour prendre possession du toulousain. Le comte d'Armagnac se soumit et obtint son pardon contre une forte amende, mais le comte de Foix ne vint pas. Ce dernier poussa même l'audace jusqu'à s'attaquer au sénéchal de Carcassonne parce que celui-ci avait envahi ses terres sur ordre du roi et fait prisonniers ses hommes¹⁹.

L'ost royal fut rassemblé (depuis Tours) et progressa jusqu'à Pamiers²⁰ en attente de renforts de la vallée du Rhône. Là, le roi de France rencontra celui d'Aragon (Jacques) et Gaston de Béarn, beau-père du comte de Foix. Leur conclusion, d'après Guillaume de Puylaurens, fut que le comte de Foix ne pouvant lutter contre le roi de France s'en remit – avec sa terre – au roi. La conférence dura deux jours et le 5 juin 1272, le comte n'accepta de se rendre qu'après un premier refus et suivant l'opinion de Guilhem de Puylaurens, parce qu'il espérait du secours " d'au-delà les ports [cols] " et qu'il pensait donc temporiser²¹. Il fut emprisonné à Carcassonne.

Espérant pouvoir jouer l'Aragon contre la France, le comte donna en garde ses principaux châteaux – ceux qui symbolisaient le comté de Foix – à Peire de Durban qui les remit au représentant du roi d'Aragon dès le 7 juin²². Gaston, vicomte de Béarn, fut témoin de l'acte de remise des clefs du château de Foix à Gauffroy de *Rocabertino*, fidèle du roi d'Aragon, ce qui indique qu'il soutenait son gendre dans cette opération contre l'autorité française.

Probablement aussi pour temporiser et tenter de sauver la partie sud du comté, le représentant du roi d'Aragon rendit avant le début du mois de juillet à Pierre de Villars, sénéchal du roi de France, le château de Foix, mais il conserva les autres forteresses en amont (Lordat, Calamès, Montréal-de-Sos et la ville fortifiée d'Ax) (fig. 4).

Elles furent confiées au principal allié de Roger Bernat, Ramon de *Cardona*²³, seigneur vassal du roi d'Aragon. Il en laissa la garde matérielle directe aux châtelains qu'avait nommés le comte de Foix²⁴.

Pierre de Villar, le sénéchal de Foix que Philippe-le-Hardi venait de nommer, tenta d'agir au plus vite pour prendre les Aragonais de vitesse et récupérer ces ouvrages et donc l'autorité sur le haut comté.

¹⁹ Ces événements sont narrés dans la chronique de Guilhem de Puylaurens, Duvernoy (1976), p. 213-215 et confirmés par divers actes de la documentation écrite dont la plupart sont retranscrits dans Devic-Vaissette 1874, VIII.

²⁰ Entre Toulouse et Foix.

²¹ De cet événement, on tira un tout à fait imaginaire siège du château de Foix qui fut représenté dans une peinture de Jolivet au salon de Paris en 1838.

²² 1272, juin 7. Bibliothèque Nationale, copie Doat, 173, f°144. Devic et Vaissette 1874, VIII, acte 8, col. 107-109.

²³ Exactement Ramon Folc (IV) de *Cardona*, marié à une tante du comte de Foix et beau-père de celui-ci. Cardone est une localité des Pyrénées catalanes, une seigneurie aragonaise.

²⁴ Le château de Lordat était lui même tenu par Peire Roger de Mirepoix, neveu de Peire Roger de Mirepoix, suzerain du *castrum* de Montségur en 1244. Le château de Montréal-de-Sos était délégué à Ramon *Batalha*. Le château de Calamès était sous la garde d'Assalit *Tuidovini*.

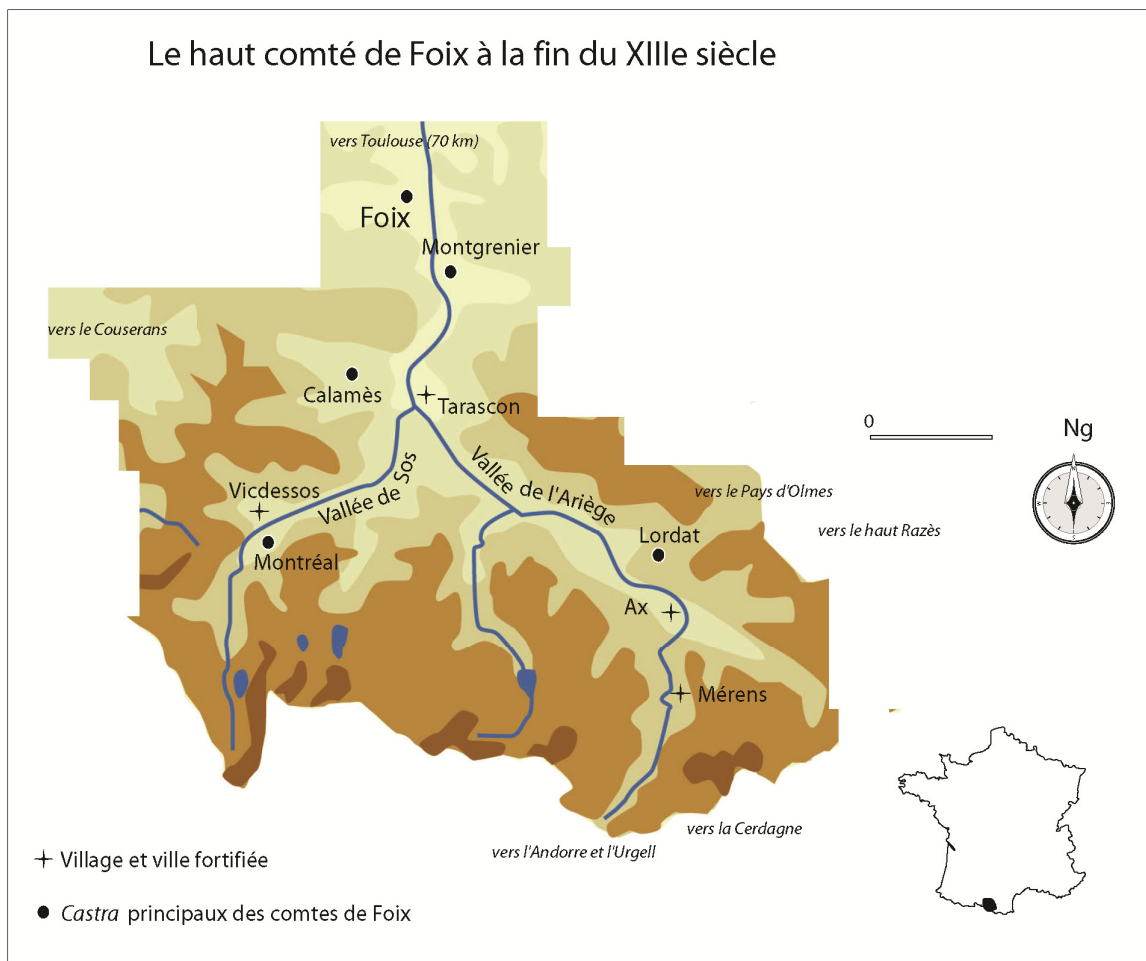


Figure 4

On commença par accumuler les preuves de l'autorité française et des informations sur le comté : dès le début du mois de juillet une enquête sur " les limites du comté de Foix " réalisée rapidement avec quelques témoins réaffirmait la qualité française des terres du comté de Foix, celles du nord pour lesquelles, Roger, le père du comte de l'époque, avait prêté hommage en 1263 et les autres, plus au sud, qui étaient décrites dans l'acte. Avec l'acte d'hommage de 1263²⁵, cette enquête menée en 1272, constitue une première cartographie – certes littéraire – des habitats de la haute Ariège. Pour la première fois le comté fut décrit suivant une volonté d'exhaustivité et de précision géographique : on décrit d'abord ses limites, de montagnes en cols, puis une liste des habitats est donnée²⁶. En somme, la progression française fut aussi l'occasion de la première fixation écrite d'une limite relativement précise, future frontière interétatique, et donc, corrélativement d'un premier effort cartographique sous forme littéraire.

En sus de l'enquête, le 25 juillet, Pierre de Villar, somma le roi d'Aragon de ne pas s'opposer à l'autorité française sur le comté de Foix et notamment sur les *castra* de Lordat et

²⁵ Acte du 18 juin. Bibliothèque Nationale, copie Doat, 172, f°60r - 64v et Bibliothèque Nationale, ms lat. 9996, f°123. Devic et Vaissette 1874, VIII acte 505, col. 1510 - 1514.

²⁶ Bibliothèque Nationale, ms Lat., 9187, f° 72 ; Copies : A.D.Ariège, 1 J 90 A.D.Pyrénées-Atlantiques : E 398 ; Devic et Vaissette 1874, VIII, acte 5, col. 88-93.

Montréal, ainsi que sur les *villae* les plus au sud, celles d'Ax et de Tarascon, indiquant que Ramon de *Cardona* faisait une grave injure au roi [de France] en conservant ces ouvrages²⁷.

Pratiquement, on avait aussi – courant juillet – envoyé des hommes pour prendre possessions des fortifications. Un acte du 1^{er} août²⁸ narre ces événements et le *castrum* de Montréal-de-Sos est au cœur du conflit qui se construit.

Devant Jacques, roi d'Aragon, des représentants du roi de France munis de lettres de crédit des sénéchaux de Foix et de Carcassonne, s'épanchent sur les derniers événements relatifs au haut comté de Foix.

Les mots sont durs et expriment l'importance du conflit diplomatique en cours. Les événements sont qualifiés tour à tour de grave injure faite au roi de France, d'offense, de dérangement irréparable, etc. Le conflit militaire entre les deux royaumes est proche et l'acte prend presque la forme d'une sommation des représentants du roi de France au roi d'Aragon. On y réaffirme, bien sûr, que Pierre de Villar doit tenir tout le comté de Foix pour le roi de France et qu'en conséquence les *castra et villae* doivent être rendus. On nomme expressément cinq places fortes : les *castra* de Lordat, Calamès et Montréal-de-Sos, les *villae* d'Ax et de Mérens.

L'acte explique qu'une cour fut tenue à Tarascon et qu'aucun des châtelains en charge des *castra* comtaux, Peire de Mirepoix, Ramon *Batalha* et *Assalit Tuidovini*, ne se rendit à la convocation de la cour. Lorsqu'on demanda le *castrum* de Lordat, il fut répondu que celui-ci dépendait de Ramon de *Cardona* et que la fortification ne pouvait être rendue sans mandement du roi d'Aragon. En séance publique, le sénéchal de Foix pour le roi de France, Pierre de Villar, rappela que ces *castra* étaient retenus contre la volonté du roi par des "ennemis mis au ban". Il ordonna la saisie et la vengeance contre ces "étrangers". Le sénéchal de Foix rencontra ensuite Ramon de *Cardona*²⁹ pour lui signifier cette réquisition et celui-ci lui répondit qu'il gardait les châteaux au nom du roi d'Aragon, sauf celui de Calamès, qu'il rendit au sénéchal français³⁰.

L'acte ajoute qu'en plus, récemment, le châtelain du roi de France à Tarascon, muni de lettres de la cour de Tarascon, entra dans la "vallée de Sos" pour y recevoir les serments dus au nom du roi de France et pour remettre la convocation à la cour à Ramon *Batailla*, châtelain tenant la fortification de Montréal-de-Sos³¹. Le représentant du roi de France et

²⁷ Devic et Vaissette 1874, VIII, acte 7-I, col. 102-3. Ce texte est mal daté par les dominicains, il faut y associer la date du 25 juillet car le texte est daté de la saint Jacques, apôtre (Jacques-le-majeur est fêté le 25 juillet). Ce ne peut être un acte du 1^{er} mai (Jacques-le-mineur), car Pierre de Villar n'est encore pas sénéchal du comté de Foix pour le roi de France.

²⁸ Devic et Vaissette 1874, VIII, acte 7-II, col. 103-107.

²⁹ Près de Château-Verdun, à quelques kilomètres au sud de Tarascon en haute Ariège. Ce qui démontre que malgré la captation des châteaux par les "Aragonais", le sénéchal se déplace en haut comté de Foix apparemment sans problème. La ville de Tarascon semble aussi bien contrôlée par l'administration française puisqu'il s'y tient une cour et qu'un châtelain du roi de France y a été nommé. On peut donc conclure que le comté de Foix est occupé par l'administration française jusqu'à Tarascon et pas plus au sud, que ce soit en vallée d'Ariège ou en vallée de Sos.

³⁰ Difficile d'expliquer avec certitude pourquoi Calamès et pas les autres *castra*. Peut-être la situation de Calamès proche de Tarascon explique cette remise, car Tarascon est tenu par les officiers du roi de France. Probablement aussi, Calamès étant une fortification de construction récente, possède-t-on peu d'arguments pour la considérer comme aragonaise, car cet ouvrage n'a jamais été sous suzeraineté aragonaise alors que Lordat et Montréal-de-Sos l'ont été en 1213.

³¹ Le texte francise le nom de famille sous la forme *Batailla*, à la place de *Batalha*. Les *Batalha* font partie d'une famille nobiliaire connue dans la documentation écrite depuis la fin du XI^e siècle. A partir du milieu du XIII^e

ses hommes y furent reçus en ennemis et certains d'entre eux furent capturés et étaient toujours captifs au moment où l'acte fut écrit. Le document explique qu'ils furent pris, bien sûr, par ruse puis, qu'une partie de la troupe fut boutée hors du château par la garnison de Montréal-de-Sos, qu'ils furent poursuivis sur plus d'une lieue, à coups de pierres et de carreaux³². Bien sûr, leur libération est expressément demandée dans la charte, le roi d'Aragon devant permettre la réparation du méfait et les ennemis du roi de France devant être punis.

Les Français se plaignent ensuite que Ramon Guilhem de *Josa* accompagné d'autres Catalans et Espagnols avait commis des déprédations sur les terres du Maréchal de Lévis³³ ou du roi de France, qu'un certain Bernat Bonet de *Llerda* ne voulait pas se conformer à la justice royale en pays de Limoux, etc.

En dehors des événements, l'acte se veut un réquisitoire. Il développe l'argumentation française en rappelant d'abord l'appartenance des habitats et fortifications au comté de Foix, lui-même dans le diocèse de Toulouse, donc en royaume de France : c'est bien le grand comté carolingien de Toulouse qui sert d'argumentation aux français dans cette affaire. Il est évident pour tous que cette zone doit être considérée comme dépendante du roi de France et peut-être n'en a-t-il jamais été autrement.

Mais c'est aussi au traité de Corbeil qu'il est fait clairement référence car l'acte remémore cet accord entre Jacques, roi d'Aragon et Louis IX, roi de France³⁴. On utilise aussi l'argument du découpage juridique ecclésiastique : non seulement le comté est situé dans le diocèse de Toulouse, mais les inquisiteurs chargés du royaume de France n'agissent-ils pas en comté de Foix depuis longtemps ? Les enquêtes sises en haut comté sont d'ailleurs réalisées par la cour de Carcassonne et Carcassonne est alors en royaume de France.

L'argumentation française se réfère aussi à l'histoire récente en rappelant que lors d'un précédent conflit, le grand-père et le père du roi de France -Louis VIII et Louis IX- ont tenu le *castrum* de Lordat et sa terre sous leur sujétion. Pour les garantir, on mentionne les actes qui ont été conservés et tout particulièrement la présence sur ces documents des sceaux du comte et du roi. Cet événement évoque la ratification par le comte de Foix du traité de Meaux en 1229 après la reconquête française³⁵. A cette occasion, les *castra* de Lordat et Montgrenier³⁶ avaient été détenus en gage par le légat du pape et le roi de France. Remarquons que cet argument est abusif puisqu'il ne prouve aucunement la dépendance de Lordat du royaume de France, car il s'agissait d'une simple mise en gage. L'acte affirme à ce

siècle, on les rencontre au sein de la grande seigneurie de Château-Verdun, située au sud du comté de Foix en haute vallée de l'Ariège. Ce sont des fidèles des comtes de Foix.

³² Le terme employé est *carrelis*.

³³ Seigneurie au nord-est de Foix. Les Lévis sont des seigneurs de l'entourage de Simon de Montfort installés par le biais de la croisade sur des seigneuries anciennement fuxéennes, toulousaines et carcassonnaises. Ils sont donc des seigneurs " français ". Mais la situation pourrait être beaucoup plus complexe que les officiers du roi de France veulent bien le reconnaître, car le seigneur de Lévis, dans cette affaire, a peut être pris le parti du comte de Foix contre le roi de France ou au moins a conservé sa neutralité en ne se rendant pas à l'ost du roi de France à Pamiers en 1272. Voir les accusations portées par le sénéchal de Carcassonne : Bibliothèque Nationale, copie Doat, 82, f° 348. Pasquier 1921, II, p. 333.

³⁴ *...ipsi domino Regi dimiseritis, dederitis et cesseritis, ita quod ibi numquam possitis aliquid reclamare...*

³⁵ Ratification du traité par le comte de Foix : 1229. Copie Archives Nationales, J.306, 3, n°63. Devic et Vaissette (1876), VIII, acte 280, col. 903-906. Bibliothèque Nationale, copie Doat, 169, f° 182dv°.

Lettre du légat du Pape garantissant que le comte avait donné en gage ces ouvrages : 1229, sept. Bibliothèque Nationale, copie Doat, 169, f°182 kv°.

³⁶ Commune de Montgailhard, au sud mais proche de Foix.

sujet que la fortification de Lordat fut détenue par le roi de France *per magum tempum* : pourtant prévu devoir durer cinq ans, cette mise en gage ne fut appliquée que quelques mois et encore, le comte de Foix conservant une grande partie des droits de ces châtelainies même pendant la sujétion française.

Enfin, le raisonnement français s'appuie sur la connaissance de tous³⁷, mais sans enquête justificatrice, en affirmant que le château de Lordat est bien depuis très longtemps dans le comté de Foix, donc suivant le traité de Corbeil, en France.

En conclusion, on fait appel à l'amitié et aux liens entre les deux rois, pour que le roi d'Aragon agisse rapidement, ce d'après l'acte, dans l'intérêt du comte de Foix alors emprisonné³⁸, soulignant que dans le cas contraire, pourraient advenir de graves troubles.

La présence dans l'acte de ces arguments est d'intérêt d'abord parce qu'elle prouve que la création de la frontière est alors aussi un débat d'idées et pas uniquement un rapport de force entre les deux royaumes. Dès sa naissance, la frontière est donc une construction idéologique justifiée dans une logique de construction nationale qui à ce moment-là est encore clairement liée à la personne royale française et non pas au territoire du royaume.

Le débat a été poursuivi par le roi d'Aragon qui – au début de l'année 1273 – fit mener sa propre enquête en haute Ariège pour démontrer que le *castrum* de Lordat et sa châtelainie avait anciennement été aragonais. Les moyens ne sont pas ceux de l'administration française : il semble que l'on n'ait pas retrouvé les documents écrits, même ceux du début du XIIIe siècle. On s'en remet donc à une enquête orale. On s'employa à interroger des habitants du secteur pour montrer que Peire (II), roi d'Aragon, avait bien été le suzerain du château et certains témoins ajoutèrent même que le château avait été bâti par un comte de Cerdagne et que le vieux château d'Ax lui appartenait³⁹.

Mais l'exposé de Guilhem Ramon de *Josa*, mandaté par le roi d'Aragon, est bien moins étoffé que celui des officiers du roi de France puisqu'il se limite à cette enquête tardive. L'administration française fait preuve de son efficacité dans cette affaire et sa valeur doit être soulignée tant sur le terrain que dans les chartes, ainsi qu'à travers la diversité des arguments idéologiques qu'elle produit.

Dès le 17 septembre 1272, une missive du roi d'Aragon parvint à Ramon de *Cardona*⁴⁰ : il lui réitéra sa demande de conserver les deux *castra* de Lordat et Montréal-de-Sos, les déclarant sous sa suzeraineté en lui accordant de l'argent pour la garde de ces fortifications et en le remerciant⁴¹. Il confirma ensuite par écrit sa position au vicomte de Béarn, et à son gendre,

³⁷ ...*vox communis et fama populorum*...

³⁸ L'acte se réfère exactement à la " négociation entre le comte de Foix et le roi de France ".

³⁹ Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, Jacques I^{er}, n° 2143 ; Baudon de Mony 1896, II, acte 64. Effectivement, le *castrum* de Lordat fait bien partie des *castra* de l'hommage du comte de Foix à Pierre II d'Aragon début 1213 (Catel 1633, p. 276). La mort de Pierre II à la bataille de Muret en 1213 rendit cet hommage caduc. Sur la question du comte de Cerdagne, s'il est plus que probable que le *castrum* de Lordat et celui d'Ax -celui qui aggloméra l'habitat- aient dépendu du comte de Cerdagne au XIe siècle (Guillot 2006, pp. 266-272), il est par contre très peu probable que le comte de Cerdagne ait construit Lordat, mais peut-être avait-il alors été reconstruit ou réaménagé.

⁴⁰ Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, reg. 21, f° 138v ; Baudon de Mony 1896, II, acte 59.

⁴¹ Le 27 octobre. Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, reg 21, f° 139. Baudon de Mony 1896, II, acte 62. L'alliance de Jacques I, roi d'Aragon, avec Ramon de *Cardona* est récente car ce dernier, avec le comte de Foix et d'autres, s'opposa au roi d'Aragon en 1265 dans une guerre à propos de la succession du comté d'Urgell contre les Montcade soutenus par le roi d'Aragon. Jacques I porta la guerre contre Ramon de *Cardona* et un

le comte de Foix emprisonné⁴². A Gaston de Béarn, il justifie clairement son refus de rendre les *castra* par son opposition à la suzeraineté française dans ce comté. Aux deux hommes, il affirme refuser de les rendre malgré leur demande : à cette date, le comte de Foix a donc déjà renoncé et demandé la mise en gage des ouvrages au roi de France. Probablement l'a-t-il fait à la suite de son emprisonnement ayant pris conscience de l'impasse de sa situation et de la détermination de Philippe-le-Hardi.

En novembre, l'administration aragonaise s'organisa et construisit pour le roi de France un dossier composé de diverses lettres et chartes, mais sans pouvoir fournir les pièces anciennes et notamment pas l'hommage du comte de Foix au roi d'Aragon en 1213⁴³.

L'impasse politique était totale. Le roi de France parvint en fait à une solution négociée avec le comte de Foix emprisonné, peut-être parce que le comte de Foix finit par le convaincre de sa bonne foi en demandant au roi d'Aragon la remise des ouvrages dès la fin de l'année 1272.

Parce que le roi d'Aragon rendit les fameux *castra* à l'administration française, on libéra Roger Bernat de Foix de sa geôle à la fin de l'année 1273 ou au tout début de l'année 1274 en lui imposant de demeurer à la cour du roi de France⁴⁴. Il put rentrer en vallée de l'Ariège à la fin 1274. Les *castra* furent conservés par l'administration française en gage jusqu'à ce que le comte de Foix prête hommage au roi de France, cette fois-ci pour la portion sud du comté de Foix, ce qui fut acté au début de l'année 1277⁴⁵. Toutes ses possessions gagées à l'administration française furent rendues au comte dès septembre 1277⁴⁶. Même si ce serment devait se révéler bien théorique dans un premier temps et ce jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans, Philippe III avait réussi à forcer l'interprétation du traité de Corbeil en sa faveur.

Car aussi, entre temps, les relations entre le comte de Foix et Pierre d'Aragon, le nouveau roi, s'étaient tendues à cause de la succession du comté d'Urgell et l'appui du roi de France au comte de Foix n'était pas négligeable. Mais surtout, l'affaire d'Andorre devait être résolue en faveur du comte de Foix (1278) et sans l'assentiment du roi d'Aragon⁴⁷. En quelques années, voire en quelques mois, les intérêts de Roger Bernat de Foix avaient complètement basculé dans la mouvance française.

compromis eut lieu début février 1269. Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, Jacques Ier, n°1959. Baudon de Mony 1896, II, acte n°53.

⁴² Le 25 octobre. Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, reg 21, f° 138v et 139. Baudon de Mony 1896, II, actes 60 et 61, pp. 145 et 146.

⁴³ Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, reg 21, f° 72. Baudon de Mony 1896, II, acte 63.

⁴⁴ A la mi-novembre 1273, c'est encore Pierre de Villar qui confirme une exemption aux habitants de Pamiers. Bibliothèque Nationale, copie Doat, 93, f° 24. Analyse dans Devic et Vaissette 1872, V, col. 1624.

⁴⁵ Le comte de Foix reconnaît cet hommage dans une lettre au roi de France : O. Archives Nationales J. 332, n°8. Bibliothèque Nationale, copie ms lat. 9778, f°165. Devic et Vaissette 1876, X, col 138, acte 20-I. Le sénéchal de Carcassonne confirme avoir reçu cet hommage qu'il qualifie de lige : 1277, mars 9. Bibliothèque Nationale, copie ms Lat. 9996, f°99. Devic et Vaissette 1876, X, acte 20-II, col. 139.

En contrepartie, l'administration française ne s'oppose pas aux droits du comte de Foix sur Saverdun et Pamiers, au nord du comté.

⁴⁶ Bibliothèque Nationale, copie Doat 173, f°292.

⁴⁷ Le roi d'Aragon demande d'ailleurs aux sénéchaux de Carcassonne et Toulouse de ne pas aider le comte de Foix contre l'évêque d'Urgell début 1277. Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, reg. 39, f° 190v. Baudon de Mony 1896, II, acte n°67.

On peut être étonné que l'accord entre le comte de Foix et le roi de France finisse par suffire au roi d'Aragon pour qu'il rende les *castra*, tant sa détermination en 1272 paraissait solide. Ce qui semble avoir créé le conflit est surtout la situation équivoque du comte de Foix au regard du droit féodal, entre les deux royaumes.

Dans la pratique, ce qui permit au roi d'Aragon d'intervenir est encore ce droit féodal. En effet, dans l'accord de 1269, qui clôtura un conflit lié aux affaires successorales d'Urgell entre un groupe de seigneurs catalans dont Rotger Bernat de Foix et le roi Jacques d'Aragon, ce dernier garantit au comte de Foix son assistance s'il y avait la guerre avec le roi de France, y compris au-delà des ports [cols]⁴⁸. Jacques d'Aragon put donc s'intéresser au sud du comté de Foix et ce d'autant que ses hésitations au traité de Corbeil démontrent bien que la royauté aragonaise a encore l'espoir à cette époque de faire basculer cet espace dans sa mouvance, ce qui peut paraître somme toute logique si l'on s'en réfère aux vassalités catalanes du comte de Foix.

C'est surtout le contexte géopolitique qui explique le revirement du comte de Foix, dont l'intérêt est finalement de s'appuyer sur la puissance de Philippe III dans de nombreuses affaires, celles d'Andorre ou d'Urgell, et dès 1280 celles liées à l'importante succession de la vicomté de Béarn⁴⁹.

Sans le comte de Foix, le roi d'Aragon ne peut à l'évidence espérer pouvoir mettre la main sur la mouvance de ce secteur, ce qui explique son revirement rapide dès lors que le comte lui-même demande que les ouvrages soient rendus pour être gagés au roi de France.

Dans cette optique, cet événement paraît être un dernier hoquet de pratiques féodo-vassaliques supplantées par la construction de l'Etat-nation autour de la personne du roi de France. Mais dès le second tiers du XIVe siècle, l'affaiblissement de longue durée de la royauté française, a tout de même permis que ces règles soient prorogées, jusqu'au début du XVe siècle.

La fortification de Montréal-de-Sos a montré son utilité dans le conflit et avec elle, le glaci des ouvrages fortifiés des comtes de Foix, ces " châteaux inexpugnables sur des rochers ". Mais c'est d'évidence la diplomatie et la géopolitique qui déterminèrent le dénouement de ce conflit et les protagonistes en furent parfaitement conscients. Le style politique des comtes de Foix évolua d'ailleurs ensuite sensiblement, plus fondé sur le clientélisme et les relations d'homme à homme que fondé sur la puissance des grandes fortifications isolées du monde civil.

Ces remarques, ajoutées à la fin des mentions documentaires de Montréal-de-Sos au milieu du XIVe siècle, pouvaient permettre d'avancer que cet ouvrage, désormais inutile, avait été abandonné par les comtes au cours du XIVe siècle⁵⁰.

⁴⁸ Acte réalisé suite à une guerre de Jacques d'Aragon contre Ramon de *Cardona*. Le comte de Foix pris le parti de Ramon de *Cardona* dans cette affaire. Copie Archives aragonaises, *Cartas reales*, Jacques Ier, n°1959. Baudon de Mony 1896, II, acte n°53.

⁴⁹ La femme du comte de Foix est une des héritières possibles de cette vicomté, celle qui est désignée par le dernier vicomte qui mourut en 1290. Cette succession est revendiquée par d'autres dès les années 1278-1285. Cet héritage devint alors une des obsessions de la politique fuxéenne.

⁵⁰ Les dernières mentions de Montréal-de-Sos semblaient plutôt indiquer une survivance du site, avec un usage local, plutôt qu'un usage de premier plan dans la géopolitique comtale. En effet, le site était mentionné comme prison pour un habitant du secteur (1336, cop. XVIe s., Archives Départementales de l'Ariège, E 95, f°20r) ou à propos des critiques que la communauté de la vallée émet concernant des manœuvres qui y étaient

L'archéologie a montré qu'il n'en était rien puisque c'est au milieu du XIV^e siècle qu'eut lieu une reconstruction massive du cœur de Montréal-de-Sos suivie par une occupation très dense durant la seconde moitié du XIV^e siècle. Mais cette reconstruction fut aussi une redéfinition totale du rôle du *castrum*, désormais utile à la surveillance des activités liées à la métallurgie et parce que ces dernières et la fiscalité comtale sur celles-ci venaient de s'accroître considérablement. Le nouveau Montréal-de-Sos est donc un autre ouvrage, pourvu d'autres bâtiments et d'autres fonctions et le vieux Montréal-de-Sos, celui que gardait jalousement Ramon *Batalha* contre les officiers français, a dès lors disparu.

Comment jauger du poids de cet événement aux yeux des contemporains ?

Il fut complètement unique dans la documentation écrite dont nous disposons, mais on peut aussi penser que cette unicité n'est due qu'au caractère très normatif de cette documentation, somme toute aussi incomplète⁵¹.

Car finalement, que s'est-il vraiment passé ? Quelques militaires de second ordre ont été malmenés par d'autres, emprisonnés quelques temps ou poursuivis, rien de plus. Même si la menace d'un conflit entre roi de France et d'Aragon est patente, l'affrontement qui eut lieu à Montréal-de-Sos ne paraît pas avoir dépassé le stade de la démonstration de force. L'archéologie n'en a décelé aucune conséquence sur le bâti ou l'occupation du site. Le texte nous parle de carreaux, mais les fers de traits ne sont pas plus nombreux dans les unités de la fin du XIII^e siècle que dans d'autres chronologies ; ils sont d'ailleurs somme toute fort peu nombreux à toutes époques, comme le reste du mobilier militaire, suggérant que l'ouvrage avait un rôle plus ostentatoire que pratiquement militaire.

Avec le recul de l'analyse historique, l'événement de 1272 fut surtout l'emprisonnement comtal, la progression de l'autorité du roi de France, la création d'une frontière interétatique.

C'est récemment que cet événement a été remis au goût du jour. Deux érudits locaux rassemblant les légendes de la vallée dans les années 70 du XX^e siècle, passionnés d'histoire locale, inventèrent de toutes pièces une légende pour le château de Montréal-de-Sos⁵². Elle est le fruit d'un mélange entre le texte médiéval – qu'ils ont certainement lu dans son édition par les dominicains Devic et Vaissette – et des poncifs des légendes de châteaux : siège, souterrain et jet de nourriture par-dessus les murailles. La légende nous narre que Ramon *Batalha*, châtelain gardant le château de Montréal-de-Sos pour le comte de Foix, dut soutenir un siège de l'armée du roi de France. Grâce à un moine qui lui enseigna l'accès depuis le sommet castral jusqu'à une rivière souterraine, il put résister et pour montrer son acharnement, il projeta par-dessus les murs des truites vivantes pêchées dans la rivière souterraine. Bien sûr, l'armée leva le siège et Ramon *Batalha* put conserver la forteresse pour le comte Roger Bernat.

Au-delà, cet événement participe surtout aujourd'hui à la construction d'une image romantique du comte Roger Bernat (III). Ce dernier, " martyr " enfermé dans les geôles françaises, le fut aussi dans les années 1280 dans celles du roi d'Aragon. Ces événements

demandées par le châtelain du comte (1332, Bibliothèque Municipale de Toulouse, MS 638, f°257 et 1351 c., cop. XVI^e s., Archives Départementales de l'Ariège, E 95, f°18v).

⁵¹ Les actes diplomatiques sont connus et nous disposons d'une bonne documentation concernant le comté de Foix dans cette chronologie.

⁵² Reulle et Soueix 1971, p. 34.

couverts par une documentation bien conservée et publiée ont été largement médiatisés : ils permettent de poursuivre une analyse de l'histoire de la Croisade albigeoise dans laquelle le " colonialisme " français puissant mais rustre aurait conquis une Occitanie tout en finesse mais désarmée. On trouve parfois même Roger Bernat qualifié de " figure du nationalisme fuxéen " dans les analyses actuelles. Pourtant les historiens, et notamment ceux de la Croisade, ont bien montré que le Sud-Ouest de la France a toujours été perçu comme part intégrante du royaume des Francs par les seigneurs locaux. Dans cette optique les événements de 1272 ne furent que la conclusion logique d'une histoire politique, commencée sous les carolingiens, redynamisée avec la Croisade et la progression de l'autorité capétienne qui en suivit. Dans cette histoire, les résistances de Roger Bernat de Foix paraissent toujours avoir été bien plus le fait de motivations personnelles, celles de l'extension de son pouvoir familial, plutôt que d'éventuelles motivations de nationalité ou de régionalité totalement hors de propos dans ce contexte et dans cette chronologie. Loin d'être le dernier comte résistant à l'emprise française, Roger Bernat fut plutôt un acteur – parfois maladroit – de l'expansion phénoménale des domaines de son lignage avec l'acquisition – entre autres – de la moitié des droits publics sur l'Andorre et de la vicomté de Béarn.

Bibliographie

Les rapports de sondages et de fouilles programmées de Montréal-de-Sos sont consultables sur <http://chateaux09.free.fr> ou www.lebarri.fr

Baudon de Mony, Ch. (1896) : *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, 2 tomes, Paris.

Catel, G. de (1633) : *Histoire du Languedoc*, Toulouse.

Devic et Vaissette, Dom (1872-1876) : *Histoire Générale du Languedoc*, Toulouse, 20 tomes.

Duvernoy, J. (1976) : *Chronica Magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, texte traduit, présenté et annoté par Jean Duvernoy, Paris, 1976.

Galop, D. (1996) : *La forêt, l'homme et le troupeau. Six millénaires d'anthropisation du massif pyrénéen de la Garonne à la Méditerranée*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-le-Mirai.

Guillot, Fl. (1998) : *Fortifications, pouvoir, peuplement en Sabarthès (Haute-Ariège) du début du XIe siècle au début du XVe siècle*, thèse de Doctorat, U.T.M. 1997, Presses Universitaires du Septentrion.

Guillot, Fl. (2001) : L'occupation du sol en Azois, in *Autour de Montailou, village occitan*, colloque sous la dir. de Le Roy-Ladurie (E.), 2000.

Guillot, Fl. (2006) : Les fortifications des comtes de Foix, XIe-XVe siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 23, p. 265-292.

- Guillot, Fl. (2008a – à paraître) : « Le *castrum* de Montréal-de-Sos, premiers résultats », *Pouvoirs pyrénéens : de la résidence aristocratique au castrum ; naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, colloque oct 2005 – Seix (Ariège), ss la dir. de Florence Guillot, publié fin 2008, éd. L'Hydre.
- Guillot, Fl. (2008b – à paraître) : « Seigneurs et *castra* en Sabartès aux XIe et XIIe siècles », *Pouvoirs pyrénéens : de la résidence aristocratique au castrum ; naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, colloque oct 2005 – Seix (Ariège), ss la dir. de Florence Guillot, publié fin 2008, éd. L'Hydre.
- Pasquier, F. (1921) : *Le cartulaire de Mirepoix*, 2 tomes, Toulouse.
- Pradalié, G. (1994) : *Le pays d'Olmes et Montségur vers 1200, Montségur, la mémoire ou la rumeur*, colloque de Tarascon, 1994, p. 35 et suiv.
- Reulle, R. et Soueix, R. (1971) *Histoires et légendes du Vicdessos*, rééd. Lacour, Nîmes.
- Verna-Navarre, C. (1994) : *Le temps des moulins, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XIIe-fin XVe siècles)*, thèse de Doctorat de la Sorbonne, Paris, Université de la Sorbonne.